

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 21 juillet 2006  
(convocation du 10 juillet 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel  
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard  
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre  
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick  
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis  
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)  
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel  
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel  
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette  
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien  
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise  
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André

M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis  
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel  
M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)  
Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHaire Pierre  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean  
M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette  
M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)  
Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy  
Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Renouvellement de la maintenance du logiciel de gestion du courrier POSEIDON et migration des applications vers la nouvelle version - Marché négocié sans mise en concurrence - Autorisation**

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'est dotée depuis l'année 2000 du logiciel POSEIDON dédié à la gestion du courrier. Cet outil informatique a permis de développer une gestion des courriers échangés avec des correspondants extérieurs et de prendre en compte également le suivi des courriers internes. Il s'agit aujourd'hui, d'une part, de renouveler la maintenance corrective et évolutive de ce logiciel et d'autre part, de procéder à la migration des applications vers la nouvelle version de POSEIDON.

Le contrat de maintenance du logiciel POSEIDON permet de bénéficier des prestations suivantes sur le dépannage, les mises à jour et l'assistance téléphonique à savoir :

- Le traitement d'incidents techniques se rapportant au logiciel maintenu,
- Une prestation de conseil téléphonique de premier niveau dans la mise en œuvre et l'exploitation du logiciel,
- La mise à disposition des nouvelles versions incluant :
  - L'analyse et la correction d'anomalies défauts ou bogues constatées par la CUB (maintenance corrective)
  - La mise en place d'améliorations (maintenance évolutive)

A la demande de la CUB, la société interviendra pour une assistance sur site, notamment pour une formation à de nouvelles versions.

La société SESIN n'ayant pas diffusé les codes sources du logiciel POSEIDON, assure de manière exclusive les prestations d'assistance téléphonique et de conseil ainsi que la fourniture des mises à jour du logiciel. Dans ces conditions, il convient de conclure un marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité préalable en application de l'article 35, III, 4<sup>ème</sup> alinéa du Code des Marchés publics.

La durée de ce contrat est de 4 années consécutives à compter de sa notification.

La négociation avec la société SESIN a porté :

- sur les éléments financiers du marché, à savoir le maintien des prix du marché initial de maintenance.

- sur les prestations d'assistance et de conseil qui seront fournies au titre de ce marché par application d'un prix journalier négocié.

Le montant annuel de la maintenance qui comprend tous les frais annexes notamment les frais de déplacement et d'hébergement, est estimé à 55 000 € HT avec un minimum de 38 000 € HT et un maximum de 78 000 € HT.

Le coût des prestations de migration des applications vers la nouvelle version du logiciel s'élève à 8880 € HT soit, 10 620,48 € TTC.

Les montants seront imputés au budget principal de l'exercice en cours à savoir :

- Prestations de maintenance :

Chapitre 011 – article 6156 – fonction 0201 – CRB R300

Chapitre 011 – article 6288 – fonction 0201 – CRB R300

- mise en œuvre de la nouvelle version :

Chapitre 011 – article 6288 – fonction 0201 – CRB R 300

La Commission d'appel d'Offres du 12 juillet 2006 a attribué le marché à la société SESIN pour un montant minimum de 38 000 € HT, soit 45 448 € TTC et un maximum de 78 000 € HT, soit 93 288 € TTC.

Conformément aux articles L 2121 12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de marché est consultable par les conseillers communautaires à la Direction des Systèmes d'Information, au 1er étage de l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M le Président :

- à signer le marché à intervenir avec la société SESIN,

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
2 AOÛT 2006

M. MICHEL MERCIER